

ThinkPad

Consignes de sécurité et déclaration de garantie

Important

Commencez par lire les consignes de sécurité.

Comprend :

- **Consignes de sécurité**
- **Déclaration de Garantie**

ThinkPad

Consignes de sécurité et déclaration de
garantie

Important

Avant d'utiliser le présent document et le produit associé, commencez par lire les informations du Chapitre 1, «Consignes de sécurité», à la page 1.

Première édition - novembre 2005

© Copyright Lenovo 2005.

Portions © Copyright International Business Machines Corporation 2005.

All rights reserved.

Table des matières

Chapitre 1. Consignes de sécurité 1	Chapitre 2. Déclaration de Garantie 13
Consignes générales de sécurité 3	Déclaration de Garantie Lenovo 13
Maintenance 3	Chapitre 1 - Dispositions générales 13
Cordons et adaptateurs d'alimentation . . . 3	Chapitre 2 - Dispositions nationales
Prolongateurs et dispositifs connexes . . . 4	particulières 17
Fiches électriques et prises de courants . . 4	Chapitre 3 - Informations relatives à la
Piles et batteries 5	Garantie 33
Chaleur et ventilation du produit 6	Supplément de garantie pour le Mexique . . 38
Sécurité des unités de CD et de DVD . . . 7	
Autres consignes de sécurité 7	
Conformité aux normes relatives aux	
appareils à laser. 10	

Chapitre 1. Consignes de sécurité

Remarque

Commencez par lire les consignes de sécurité.

Ces consignes vous permettent d'utiliser votre ordinateur ThinkPad en toute sécurité. Suivez et conservez toutes les instructions fournies avec votre ordinateur. Les informations du présent document ne modifient pas les dispositions de votre contrat de vente ou de la Déclaration de Garantie Lenovo.

La sécurité des clients est au coeur des préoccupations de Lenovo. Nos produits sont développés dans une optique de sécurité et d'efficacité. Cependant, les ordinateurs personnels sont des appareils électroniques. Les cordons d'alimentation, les adaptateurs d'alimentation et d'autres dispositifs présentent un danger potentiel pour la sécurité et peuvent provoquer des blessures ou des dommages matériels, surtout s'ils sont mal utilisés. Pour réduire ces risques, suivez les instructions accompagnant votre produit, respectez tous les avertissements figurant sur le produit ainsi que dans les instructions d'utilisation et lisez soigneusement les informations de ce document. Ce faisant, vous vous prémunirez contre les risques et vous renforcerez la sécurité de l'environnement de travail informatique.

Remarque : Ces informations comprennent des références aux adaptateurs d'alimentation et aux piles. Outre les ordinateurs personnels portables, certains produits (tels que des haut-parleurs et des écrans) sont dotés d'adaptateurs d'alimentation externes. Si vous possédez un tel produit, ces informations sont applicables. En outre, votre ordinateur peut contenir une pile interne format bouton qui fournit une alimentation à l'horloge système même lorsque l'ordinateur est débranché. Les consignes de sécurité concernant les piles s'appliquent donc à tous les ordinateurs.

Conditions nécessitant une intervention immédiate

Un produit peut être endommagé en raison d'une mauvaise utilisation ou d'une négligence. Certains dommages matériels sont suffisamment graves pour que le produit ne doive plus être utilisé tant qu'il n'a pas fait l'objet d'une inspection et, si nécessaire, d'une réparation par un agent de service agréé.

Comme avec tout dispositif électronique, vous devez prêter une attention particulière au produit lors de sa mise sous tension. Il peut arriver, dans de rares cas, que vous détectiez une odeur, de la fumée ou des étincelles. Vous pouvez également entendre un bruit sec, un craquement ou un sifflement. Ces manifestations peuvent simplement indiquer qu'un composant électronique interne est tombé en panne, sans que cela ne présente de risques. Elles peuvent aussi indiquer un incident mettant en cause la sécurité. Ne prenez aucun risque et ne tentez pas d'effectuer le diagnostic vous-même.

Inspectez fréquemment l'ordinateur et ses composants afin de détecter tout dommage, usure ou signe de danger. Si vous n'êtes pas sûr du bon état d'un composant, n'utilisez plus le produit. Prenez contact avec le centre de support ou avec le fabricant du produit pour savoir comment diagnostiquer l'incident et, si nécessaire, faites réparer le produit. Pour obtenir la liste des numéros de téléphone du support technique en ligne, voir «Liste de numéros de téléphone internationaux», à la page 35.

Dans l'éventualité peu probable où vous constateriez l'une des manifestations décrites ci-après, ou en cas d'incidents remettant en cause la sécurité d'utilisation, cessez d'utiliser le produit et débranchez-le de sa source d'alimentation et des lignes téléphoniques jusqu'à ce que vous ayez pu obtenir des instructions du centre de support.

- Cordons d'alimentation, fiches électriques, adaptateurs d'alimentation, cordons d'extension, parasurtenseurs et blocs d'alimentation fendus, cassés ou endommagés.
- Signes du surchauffe, fumée, étincelles ou feu.
- Batterie endommagée (fissure, bosses), décharge provenant de la batterie, dépôt de substances étrangères sur la batterie.
- Craquement, sifflement, bruit sec ou forte odeur provenant du produit.
- Signes indiquant que du liquide s'est répandu sur l'ordinateur, sur le cordon d'alimentation ou sur l'adaptateur d'alimentation ou qu'un objet est tombé sur ces éléments.
- Exposition à l'eau de l'ordinateur, du cordon d'alimentation ou de l'adaptateur d'alimentation.
- Chute du produit ou dommages subis par ce dernier.
- Fonctionnement anormal du produit alors que vous suivez le mode d'emploi.

Remarque : Si vous constatez l'une de ces manifestations au niveau d'un produit non Lenovo (par exemple, un prolongateur), cessez de l'utiliser tant que vous n'avez pas obtenu d'instructions auprès du fabricant ou que vous n'avez pas obtenu de pièce de rechange.

Consignes générales de sécurité

Prenez toujours les précautions suivantes afin d'écartier tout risque de blessure ou de dommage matériel.

Maintenance

Ne tentez pas de réparer un produit vous-même, à moins d'y avoir été invité par le centre de support. Faites uniquement appel à un fournisseur de services ayant reçu l'agrément pour réparer ce produit en particulier.

Remarque : Certains composants peuvent être mis à niveau ou remplacés par le client. Ces composants sont appelés unités remplaçables par l'utilisateur ou CRU. Lenovo identifie expressément de tels composants et fournit une documentation qui contient des instructions indiquant dans quels cas le client doit remplacer ces composants. Durant l'opération de remplacement, suivez scrupuleusement toutes les instructions qui vous sont fournies. Vérifiez toujours préalablement que l'ordinateur est hors tension et qu'il est débranché de toute source d'alimentation. Si vous avez des questions ou des doutes, adressez-vous au centre de support.

Bien qu'il n'y ait plus de pièce en mouvement dans votre ordinateur une fois le cordon d'alimentation débranché, les avertissements suivants sont requis pour une certification UL adéquate.



DANGER

Pièces en mouvement dangereuses. Evitez tout contact avec les doigts et toute autre partie du corps.

Avertissement : Avant de remplacer une unité remplaçable par l'utilisateur, mettez l'ordinateur hors tension et patientez 3 à 5 minutes pour permettre le refroidissement de la machine, avant d'ouvrir le carter.

Cordons et adaptateurs d'alimentation

Utilisez uniquement les cordons et les adaptateurs d'alimentation fournis par le fabricant du produit. Ces cordons et adaptateurs sont uniquement destinés à être utilisés avec ce produit. Ils ne doivent en aucun cas être utilisés avec un autre produit.

N'attachez jamais un cordon d'alimentation autour de l'adaptateur d'alimentation ou autour d'un autre objet. Vous risquez de distendre le cordon, de l'user ou de le fendiller et de créer un risque d'atteinte à la sécurité.

Placez toujours les cordons d'alimentation de telle manière que personne ne marche dessus, que rien ne puisse les coincer et que personne ne puisse trébucher dessus.

Protégez les cordons d'alimentation et les adaptateurs d'alimentation contre toute projection de liquide. Ainsi, ne laissez pas ces composants près d'un lavabo, de canalisations, des toilettes ou sur des sols qui sont nettoyés avec des nettoyeurs liquides. Tout liquide peut provoquer un court-circuit, en particulier si le cordon d'alimentation ou si l'adaptateur d'alimentation a été soumis à de mauvaises conditions d'utilisation. Les liquides peuvent également provoquer une corrosion progressive des terminaisons du cordon d'alimentation et/ou des terminaisons des connecteurs de l'adaptateur d'alimentation, corrosion qui peut elle-même provoquer une surchauffe.

Branchez toujours les cordons d'alimentation et les câbles d'interface dans l'ordre adéquat et vérifiez que tous les connecteurs du cordon d'alimentation sont fermement et correctement connectés au réceptacle.

N'utilisez aucun adaptateur d'alimentation présentant des traces de corrosion au niveau des broches d'entrée du courant alternatif et/ou des signes de surchauffe (par exemple, plastique déformé) au niveau de l'entrée du courant alternatif ou en un endroit quelconque.

N'utilisez pas un cordon d'alimentation dont les contacts électriques présentent des signes de corrosion ou de surchauffe ou qui semble endommagé.

Prolongateurs et dispositifs connexes

Vérifiez que les prolongateurs, les parasurtenseurs, les blocs d'alimentation continue et les multiprises que vous utilisez sont prévus pour prendre en charge les exigences électriques du produit. Ne surchargez jamais ces dispositifs. En cas d'utilisation de multiprises, la charge ne doit pas excéder leur tension d'entrée. Consultez un électricien si vous avez des questions concernant les charges électriques, les conditions requises en matière d'alimentation et les tensions d'entrée.

Fiches électriques et prises de courants

Si le réceptacle (prise de courant) que vous souhaitez utiliser avec votre équipement informatique semble être endommagé ou sujet à la corrosion, ne l'utilisez pas tant qu'il n'a pas été remplacé par un électricien qualifié.

Ne pliez pas et ne modifiez pas la fiche électrique. Si cette fiche est endommagée, prenez contact avec le fabricant afin d'obtenir une fiche de remplacement.

Certains produits sont équipés d'une fiche électrique à trois broches. Ce type de fiche ne doit être branché que dans une prise mise à la terre. Il s'agit d'un dispositif de sécurité. N'éliminez pas cette sécurité en tentant d'insérer la fiche dans une prise non mise à la terre. Si vous ne pouvez pas insérer la fiche dans la prise, prenez contact avec un électricien afin qu'il vous fournisse un adaptateur de prise agréé ou qu'il remplace la prise de courant par une prise prenant en charge la fiche utilisée. Ne surchargez jamais une prise de courant. La charge totale du système ne doit pas excéder 80 % de la tension du disjoncteur principal. Consultez un électricien si vous avez des questions concernant les charges électriques ou la tension du disjoncteur principal.

Vérifiez que la prise de courant que vous utilisez est correctement câblée, facilement accessible et située à proximité de l'équipement. Ne dépliez pas en totalité les cordons d'alimentation afin de ne pas risquer de les soumettre à des tensions mécaniques trop fortes.

Branchez et débranchez avec précaution le matériel de la prise de courant.

Piles et batteries

Tous les PC Lenovo contiennent une pile format bouton non rechargeable destinée à alimenter l'horloge système. En outre, de nombreux portables tels que les ThinkPad utilisent un bloc de batteries rechargeable destiné à alimenter le système lorsqu'il est utilisé en mode portable. La compatibilité des piles fournies par Lenovo en vue d'être utilisées avec votre produit a été testée. Ces piles doivent être uniquement remplacées par des composants agréés.

Ne tentez jamais d'ouvrir ou de réparer une batterie. N'écrasez pas, ne percez pas et n'incinerez pas les batteries, et ne provoquez pas de court-circuit au niveau des contacts métalliques. N'exposez pas les batteries à des projections d'eau ou d'autres liquides. Rechargez les blocs de batteries en suivant strictement les instructions fournies dans la documentation du produit.

Toute utilisation incorrecte d'une batterie peut provoquer la surchauffe de cette dernière, et l'apparition d'émanations gazeuses ou de flammes. Si votre batterie est endommagée ou si vous remarquez qu'elle se décharge ou qu'un dépôt est présent sur les éléments de contacts, cessez de l'utiliser et prenez contact avec le fabricant afin d'obtenir une batterie de remplacement.

Les batteries peuvent se dégrader en cas de non utilisation prolongée. Le fait de laisser certaines batteries rechargeables (telles que les batteries au lithium-ion) déchargées et inutilisées pendant une période prolongée peut accroître les risques de court-circuit de la batterie, réduire sa durée de vie et mettre en danger la sécurité. Ne laissez pas les batteries au lithium-ion rechargeables complètement déchargées et ne les stockez pas dans cet état.

Chaleur et ventilation du produit

Les ordinateurs génèrent de la chaleur lorsqu'ils sont sous tension et lors des chargements de batteries. Les portables peuvent générer une quantité importante de chaleur en raison de leur format compact. Respectez toujours les mesures de précaution décrites ci-après :

- Ne laissez pas la base de l'ordinateur en contact prolongé avec vos genoux ou avec une partie quelconque de votre corps lorsque l'ordinateur est en fonctionnement ou que la batterie est en cours de chargement. L'ordinateur génère de la chaleur pendant son utilisation. Un contact prolongé avec le corps peut provoquer un certain inconfort et éventuellement des brûlures.
- N'utilisez pas votre ordinateur et ne rechargez pas la batterie à proximité de matériaux inflammables ou potentiellement explosifs.
- Des bouches d'aération, des ventilateurs et/ou des dissipateurs thermiques équipent le produit afin d'assurer la sécurité, la fiabilité et le confort d'utilisation. Ces dispositifs peuvent être obstrués par inadvertance si le produit est posé sur un lit, sur un canapé, sur un tapis ou sur toute surface souple. Ne bloquez jamais ces dispositifs et ne les couvrez pas.

Vous devez inspecter votre ordinateur au moins une fois par trimestre pour vérifier que de la poussière ne s'est pas accumulée. Avant de procéder à cette opération, mettez l'ordinateur hors tension et débranchez-le. Vous pouvez ensuite retirer la poussière qui se trouve dans les ventilateurs ou les trous du panneau frontal. Si vous remarquez que de la poussière s'est accumulée à l'extérieur, vous devez également examiner et retirer la poussière se trouvant à l'intérieur de l'ordinateur, notamment dans les ventilateurs (du dissipateur thermique, du bloc d'alimentation et de l'ordinateur). Avant de retirer le carter, mettez toujours l'ordinateur hors tension et débranchez-le. Il est recommandé d'éviter d'utiliser l'ordinateur à moins de 50 centimètres d'un lieu de passage important. Si vous ne pouvez pas faire autrement, inspectez et nettoyez l'ordinateur plus souvent.

Respectez toujours les précautions suivantes pour assurer votre sécurité et des performances optimales de votre ordinateur :

- Lorsque l'ordinateur est branché, ne retirez jamais le carter.
- Vérifiez régulièrement l'extérieur de l'ordinateur pour rechercher les éventuelles accumulations de poussière.
- Retirez la poussière qui se trouve dans les ventilateurs ou les trous du panneau frontal. Si vous travaillez dans un environnement poussiéreux ou près d'un lieu de passage important, nettoyez plus souvent votre ordinateur.
- Laissez l'air circuler librement par le panneau avant de l'ordinateur.
- Ne bouchez pas les dispositifs d'aération se trouvant à l'arrière de l'ordinateur.

- Afin d'éviter tout risque de surchauffe, n'installez et n'utilisez pas l'ordinateur dans un meuble.
- La température de l'air circulant dans l'ordinateur ne doit pas dépasser 35 °C (95 ° F).
- N'utilisez pas de dispositifs de filtration de l'air non ThinkPad.

Sécurité des unités de CD et de DVD

Les unités de CD et de DVD font tourner les disques à grande vitesse. Si un CD ou un DVD est fendu ou endommagé physiquement, il risque de se casser durant l'utilisation de l'unité. Afin d'éviter toute blessure pouvant être provoquée par ce type de situation et de réduire les risques de dommages pour la machine, respectez les instructions suivantes :

- Stockez toujours les CD/DVD dans leur emballage d'origine.
- Stockez toujours les CD/DVD loin des rayons du soleil et de toute source de chaleur.
- Retirez les CD/DVD de l'ordinateur lorsque vous ne les utilisez plus.
- Ne tordez pas et ne pliez pas les CD/DVD. N'essayez pas de les introduire de force dans l'ordinateur ou dans leur emballage.
- Avant chaque utilisation, vérifiez que les CD/DVD sont indemnes de toute fissure. N'utilisez pas des disques fendus ou endommagés.

Autres consignes de sécurité



DANGER

Le courant électrique provenant de l'alimentation, du téléphone et des câbles de transmission peut présenter un danger. Pour éviter tout risque de choc électrique, connectez et déconnectez les câbles comme indiqué ci-après lors de l'installation, du déplacement ou de la manipulation du présent produit ou des périphériques qui lui sont raccordés. Le cas échéant, le cordon d'alimentation à trois broches doit être branché sur un socle de prise de courant correctement mis à la terre.

Connexion :	Déconnexion :
Mettez les unités HORS TENSION.	Mettez les unités HORS TENSION.
Commencez par brancher tous les cordons sur les unités.	Débranchez le cordon d'alimentation de la prise.
Branchez les câbles d'interface aux prises.	Débranchez les câbles d'interface des prises.
Branchez le cordon d'alimentation sur une prise.	Débranchez tous les câbles des unités.
Mettez l'unité SOUS TENSION.	

Le cordon d'alimentation doit être débranché de la prise de courant murale ou de sa prise avant de procéder à l'installation des autres câbles électriques connectés à l'ordinateur ThinkPad.

Il ne doit être rebranché à la prise de courant murale ou à sa prise qu'une fois tous les autres câbles électriques connectés à l'ordinateur ThinkPad.



DANGER

Pour réduire les risques d'incendie et d'électrocution, il est important de respecter les précautions de base, telles que les consignes de sécurité suivantes :

- N'utilisez pas votre ordinateur dans l'eau, dans une atmosphère humide ou à proximité d'un réservoir d'eau.
- N'utilisez pas votre ordinateur au cours d'un orage.
 - N'utilisez pas votre ordinateur si le câble de téléphone est connecté.
 - Ne connectez pas ou ne déconnectez pas le câble de la prise de téléphone murale.



DANGER

La batterie doit être stockée à température ambiante, chargée à environ 30 à 50 % de sa capacité. Il est conseillé de recharger la batterie environ une fois par an pour éviter qu'elle ne se décharge trop.



DANGER

Il existe un risque d'explosion si la batterie rechargeable n'est pas remplacée conformément aux instructions. La batterie contient, en petite quantité, des substances toxiques. Afin d'éviter tout accident :

- Ne la remplacez que par une batterie du type recommandé par Lenovo.
- Ne l'exposez pas au feu.
- Ne l'exposez pas à l'eau ou à la pluie.
- Ne tentez pas de la démonter.
- Ne la mettez pas en court-circuit.
- Gardez-la hors de portée des enfants.

Ne la jetez pas à la poubelle ou à la décharge. Pour sa mise au rebut, reportez-vous à la réglementation en vigueur ou aux consignes de sécurité de votre entreprise.



Pour éviter tout risque d'explosion, remplacez la pile de sauvegarde selon les instructions du fabricant.

La pile au lithium contient du lithium et risque d'exploser en cas de manipulation ou de mise au rebut incorrecte.

Ne la remplacez que par une pile du même type.

Pour éviter tout risque de blessure ou d'accident mortel : (1) ne la jetez pas ou ne la placez pas dans l'eau, (2) ne l'exposez pas à une température supérieure à 100 °C, (3) ne tentez pas de la réparer ou de la démonter. Pour la mise au rebut, conformez-vous à la réglementation en vigueur ou aux consignes de sécurité de votre entreprise.



Suivez les instructions ci-après lorsque vous installez ou reconfigurez la carte CDC ou Mini PCI.

Pour éviter tout risque de choc électrique, déconnectez tous les câbles et le boîtier d'alimentation lorsque vous installez la carte CDC ou Mini PCI, ou lorsque vous retirez le couvercle de l'ordinateur ou d'un périphérique connecté. Le courant électrique provenant de l'alimentation, du téléphone et des câbles de transmission peut présenter un danger.

ATTENTION :

Après avoir ajouté ou mis à niveau une carte CDC ou Mini PCI ou une carte mémoire, n'utilisez pas l'ordinateur avant d'avoir rabattu l'écran. L'ordinateur ne doit jamais être utilisé lorsque l'écran est relevé.

ATTENTION :

La lampe fluorescente de l'écran à cristaux liquides contient du mercure. Ne la mettez pas à la poubelle. Pour sa mise au rebut, conformez-vous à la réglementation en vigueur.

L'écran à cristaux liquides est en verre. Suite à une manipulation incorrecte ou à une chute de l'ordinateur, il pourrait se briser et le fluide qu'il contient pourrait s'en échapper. En cas de contact accidentel de ce fluide

avec les yeux ou les mains, lavez immédiatement les parties exposées à grande eau pendant au moins quinze minutes. Si des troubles apparaissent, consultez un médecin.



Lors de l'utilisation de votre matériel téléphonique, il est important de respecter les consignes ci-après afin de réduire les risques d'incendie, d'électrocution et d'autres blessures :

- N'installez jamais de cordons téléphoniques durant un orage.
- Les prises téléphoniques ne doivent pas être installées dans des endroits humides, excepté si le modèle a été conçu à cet effet.
- Ne touchez jamais un cordon téléphonique ou un terminal non isolé avant que la ligne ait été déconnectée du réseau téléphonique.
- Soyez toujours prudent lorsque vous procédez à l'installation ou à la modification de lignes téléphoniques.
- Si vous devez téléphoner pendant un orage, pour éviter tout risque de choc électrique, utilisez toujours un téléphone sans fil. La foudre peut entraîner des risques d'électrocution.
- En cas de fuite de gaz, n'utilisez jamais un téléphone situé à proximité de la fuite.
- Utilisez uniquement des câbles téléphoniques de type 26 AWG ou de section supérieure.

Conformité aux normes relatives aux appareils à laser

L'unité de stockage optique (périphérique), telle que l'unité de CD-ROM, de CD-RW, de DVD-ROM ou SuperDisk, qui peut être installée sur le ThinkPad est un produit à laser, dont la classification est identifiée par l'étiquette ci-dessous, apposée sur l'unité :

CLASS 1 LASER PRODUCT
LASER KLASSE 1
LUOKAN 1 LASERLAITE
APPAREIL A LASER DE CLASSE 1
KLASS 1 LASER APPARAT

Aux Etats-Unis, le fabricant certifie que le lecteur est conforme aux normes indiquées dans le sous-chapitre J du Department of Health and Human Services 21 Code of Federal Regulations (DHHS 21 CFR) relatives aux produits de classe 1 en vigueur à la date de fabrication.

Dans les autres pays, elle est certifiée être un produit à laser de classe 1 conforme à la norme EN60825.



N'ouvrez pas l'unité de stockage optique. L'utilisateur ne peut effectuer aucun réglage ni aucune opération de maintenance à l'intérieur.

Pour éviter tout risque d'exposition au laser, respectez les consignes d'utilisation décrites dans le présent manuel.

Les produits à laser de classe 1 ne sont pas considérés comme dangereux. Le système à laser et l'unité de stockage optique sont conçus pour éviter tout risque d'exposition à un rayonnement laser supérieur à la classe 1 dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien ou de maintenance.

Certaines unités renferment une diode laser de classe 3A. Prenez en compte l'avertissement suivant :



Emet un rayonnement laser visible et invisible lorsque l'unité est ouverte. Evitez toute exposition directe des yeux au rayon laser. Ne pas fixer le faisceau ou l'observer à l'aide d'instruments optiques.



Conservez les emballages hors de portée des enfants pour éviter tout risque d'étouffement (sacs plastique).

De nombreux produits et accessoires informatiques comportent des cordons, des câbles ou des fils, tels que les cordons d'alimentation ou les câbles qui permettent de connecter l'accessoire à l'ordinateur. Si c'est le cas de ce produit, l'avertissement suivant est applicable :

AVERTISSEMENT : La manipulation du cordon d'alimentation de ce produit, ou des cordons associés aux accessoires vendus avec ce produit peut entraîner des risques d'exposition au plomb. Le plomb est un corps chimique pouvant entraîner le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres problèmes de reproduction. *Lavez soigneusement vos mains après toute manipulation.*

Conservez ces instructions.

Chapitre 2. Déclaration de Garantie

Déclaration de Garantie Lenovo

LSOLW-00 05/2005

Chapitre 1 - Dispositions générales

La présente Déclaration de Garantie comporte trois chapitres, Dispositions Générales, Dispositions Nationales Particulières et Informations relatives à la Garantie. Les dispositions du Chapitre 2 peuvent remplacer ou modifier celles du Chapitre 1. La garantie fournie par Lenovo Group Limited ou une de ses filiales (appelées "Lenovo") au titre de la présente Déclaration de Garantie s'applique uniquement aux machines achetées en vue d'un usage personnel et non à des fins de revente. Le terme "Machine" désigne une machine Lenovo, ses dispositifs, conversions, mises à niveau, éléments, accessoires, ou combinaisons de ceux-ci. Le terme "Machine" ne désigne pas les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, installés ultérieurement ou d'une quelconque autre manière. La présente Déclaration de Garantie ne porte atteinte à aucune des dispositions d'ordre public relatives aux droits des consommateurs.

Etendue de cette garantie

Lenovo garantit que chaque Machine 1) est exempte de défaut matériel ou de fabrication et 2) est conforme aux spécifications publiées officiellement par Lenovo ("Spécifications") qui sont disponibles sur demande. La période de garantie relative à la Machine commence à la date d'installation initiale et est indiquée dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie. Sauf indication contraire de la part de Lenovo ou de votre revendeur, la date qui figure sur votre facture est la date d'installation. Sauf indication contraire de la part de Lenovo, ces garanties ne s'appliquent que dans le pays ou la région d'achat de la Machine.

CES GARANTIES SONT LES SEULES GARANTIES AUXQUELLES VOUS POUVEZ PRETENDRE. ELLES REMPLACENT TOUTES AUTRES GARANTIES OU CONDITIONS, EXPLICITES OU IMPLICITES, Y COMPRIS, ET DE FAÇON NON LIMITATIVE, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE D'APTITUDE A L'EXECUTION D'UN TRAVAIL DONNE. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS L'EXCLUSION DES GARANTIES EXPLICITES OU IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE ET LA DUREE DE CES GARANTIES SERA ALORS LIMITEE A LA PERIODE DE GARANTIE. PASSEE CETTE PERIODE, AUCUNE GARANTIE NE S'APPLIQUERA. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT

PAS LES LIMITATIONS DE DUREE DES GARANTIES IMPLICITES, AUQUEL CAS, L'EXCLUSION OU LA LIMITATION CI-DESSUS NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Limitation de la Garantie

Cette garantie ne couvre pas :

- les logiciels, qu'ils soient pré-chargés sur la Machine, livrés avec celle-ci ou installés ultérieurement ;
- une défaillance découlant d'une utilisation incorrecte, d'un accident, d'une modification, d'une exploitation dans un environnement physique ou opérationnel inadapté ou d'une maintenance inappropriée par vous-même ;
- une défaillance causée par un produit pour lequel Lenovo n'est pas responsable ; et
- tout produit non-Lenovo, y compris les produits que Lenovo peut se procurer et fournir avec ou intégrer à une Machine Lenovo à votre demande.

Tout retrait, toute altération des étiquettes servant à l'identification de la Machine ou des pièces entraîne l'annulation des garanties.

Lenovo ne garantit pas le fonctionnement ininterrompu ou sans erreur de la Machine.

Tout support technique ou tout support d'une autre nature fourni sur une Machine sous garantie, tel que l'assistance, y compris l'aide à l'"utilisation", à la configuration et à l'installation, est fourni **SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTIE**.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie

Le service prévu par la garantie peut être fourni par Lenovo, par IBM, par votre revendeur si celui-ci est habilité à effectuer le service, ou par un fournisseur de services de garantie agréé. Chacun de ces intervenants est appelé un "Fournisseur de Services".

Si la Machine ne fonctionne pas, tel que le prévoit la garantie, pendant la période de garantie, prenez contact avec un Fournisseur de Services. Si vous n'enregistrez pas la Machine auprès de Lenovo, vous pouvez être amené à présenter une preuve d'achat justifiant de votre droit au service prévu par la Garantie.

Résolution d'incidents par Lenovo

Lors d'une demande d'assistance, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution d'incident spécifiées. Un diagnostic initial de votre incident peut être effectué soit par un technicien au téléphone, soit par voie électronique en accédant à un site Web de support.

Le type de service de garantie applicable à votre Machine est indiqué dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous êtes responsable du téléchargement et de l'installation des mises à jour de logiciel désignées, depuis un site Internet de support ou à partir d'un autre support électronique, selon les instructions fournies par votre Fournisseur de services. Les mises à jour de logiciel peuvent inclure le BIOS, les logiciels utilitaires, les pilotes de périphérique et les mises à jour d'autres logiciels.

Si votre incident peut être résolu à l'aide d'une unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU") (par exemple, clavier, souris, haut-parleur, mémoire, unité de disque dur), votre Fournisseur de Services vous livrera cette unité pour que vous effectuiez son installation.

Si la Machine ne fonctionne pas conformément aux garanties fournies pendant la période de garantie et que votre incident ne peut pas être résolu par téléphone ou par voie électronique, via l'application des mises à jour de logiciel ou à l'aide d'une CRU, votre Fournisseur de Services, à sa discrétion, 1) la réparera de sorte qu'elle fonctionne conformément à la Garantie ou 2) la remplacera par une autre dont les fonctions sont au moins équivalentes. Si votre Fournisseur de Services n'est pas en mesure d'effectuer une de ces opérations, vous pouvez restituer la Machine au lieu d'achat où elle vous sera remboursée.

Dans le cadre du service de Garantie, votre Fournisseur de Services peut également installer certaines modifications techniques qui s'appliquent à la Machine.

Remplacement d'une Machine ou d'une pièce

Lorsque le service de Garantie implique le remplacement d'une Machine ou d'une pièce, l'élément remplacé par votre Fournisseur de Services devient la propriété de Lenovo et l'élément de remplacement votre propriété. Le Client garantit que tous les éléments démontés sont authentiques et non modifiés. L'élément de remplacement peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de marche et ses fonctions seront au moins équivalentes à celles de l'élément remplacé. L'élément de remplacement bénéficiera du service de Garantie de l'élément remplacé.

Vos autres obligations

Avant que votre Fournisseur de Services ne remplace une Machine ou une pièce, vous vous engagez à retirer tous les dispositifs et toutes les pièces, options, modifications et adjonctions, qui ne sont pas couverts par la garantie.

Vous vous engagez également à :

1. vérifier que la Machine n'est soumise à aucune disposition et restriction légales qui en empêche le remplacement ;

2. obtenir du propriétaire une autorisation permettant à votre Fournisseur de Services d'intervenir sur une Machine dont vous n'êtes pas propriétaire ;
3. le cas échéant, avant l'intervention :
 - a. suivre les procédures de demande de service fournies par votre Fournisseur de Services ;
 - b. sauvegarder ou sécuriser tous les logiciels, données et fonds contenus dans la Machine ; et
 - c. fournir à votre Fournisseur de Services un accès suffisant, libre et sûr à vos installations pour permettre à Lenovo de remplir ses obligations ;
4. (a) vous assurer que toutes les informations relatives aux personnes identifiées ou identifiables (Données personnelles) sont supprimées de la Machine (dans la mesure où cela est techniquement possible), (b) permettre à votre Fournisseur de Services ou à un fournisseur de traiter pour votre compte toutes les Données personnelles restantes, telles que votre Fournisseur de Services juge nécessaires pour remplir ses obligations dans le cadre de cette Déclaration de garantie (y compris, le cas échéant, l'expédition de la Machine en vue dudit traitement à d'autres sites de maintenance dans le monde) et (c) vous assurer que ce traitement est conforme à toutes les lois applicables à ces Données personnelles.

Limitation de responsabilité

Lenovo est responsable des dommages subis par votre Machine ou de la perte de celle-ci uniquement lorsqu'elle se trouve 1) en la possession de votre Fournisseur de Services, ou 2) en transit au cas où Lenovo prendrait en charge les frais de transport.

Ni Lenovo, ni votre Fournisseur de Services ne peut être tenu pour responsable des informations confidentielles, personnelles ou dont vous êtes propriétaire contenues dans une Machine que vous avez retournée à Lenovo pour quelque raison que ce soit. Vous devez supprimer les informations de ce type avant de retourner la Machine.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une défaillance du fait de Lenovo ou de toute autre responsabilité, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo. Quels que soient la nature, le fondement et les modalités de l'action engagée contre Lenovo (y compris rupture fondamentale, négligence, déclaration inexacte ou toute autre base contractuelle ou délictuelle), Lenovo ne sera responsable qu'à concurrence, sauf responsabilités qui ne peuvent être supprimées ou limitées par la loi :

1. des dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels mobiliers ou immobiliers ; et
2. pour tout autre dommage réel et direct, du prix facturé de la Machine à l'origine de la réclamation.

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs et revendeurs de Lenovo et à votre Fournisseur de Services. C'est le maximum

pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs et votre Fournisseur de Services sont collectivement responsables.

LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS ET LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) TOUTE RECLAMATION OU ACTION DIRIGEE CONTRE VOUS PAR UN TIERS AU TITRE DE PERTES OU DE DOMMAGES ENCOURUS (AUTRES QUE CEUX MENTIONNES DANS LE PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; 2) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 3) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX OU PREJUDICE ECONOMIQUE INDIRECT ; OU 4) PERTE DE BENEFICES, DE CHIFFRE D'AFFAIRES, DE CLIENTELE OU D'ECONOMIES ESCOMPTEES. CERTAINS ETATS OU LEGISLATIONS N'AUTORISENT PAS LA LIMITATION OU L'EXCLUSION DE PREJUDICES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, AUQUEL CAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION QUI PRECEDE NE VOUS SERA PAS APPLICABLE.

Droit applicable

Les deux parties (vous et Lenovo) consentent à l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine, pour régir, interpréter et exécuter tous les droits, devoirs et obligations vous échéant et échéant à Lenovo, résultant de ou relatifs de quelque manière que ce soit aux dispositions de la présente Déclaration de Garantie, nonobstant tout conflit de lois.

CES GARANTIES VOUS CONFERENT DES DROITS SPECIFIQUES, ET IL EST POSSIBLE QUE VOUS DETENIEZ D'AUTRES DROITS, DONT LA NATURE VARIE SELON LA LEGISLATION QUI VOUS EST APPLICABLE.

Juridiction compétente

Tous les droits, devoirs et obligations des parties sont soumis aux tribunaux du pays dans lequel vous avez acquis la Machine.

Chapitre 2 - Dispositions nationales particulières

AMERIQUE

ARGENTINE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal Ordinaire de Commerce de Buenos Aires.

BOLIVIE

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de La Paz.

BRESIL

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Rio de Janeiro, RJ.

CHILI

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Santiago.

COLOMBIE

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de la République de Colombie.

EQUATEUR

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges de Quito.

MEXIQUE

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive de la Cour fédérale de Mexico City, District fédéral.

PARAGUAY

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal d'Asuncion.

PEROU

Jurisdiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive des Juges et des Tribunaux du district judiciaire de Lima, Cercado.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*

Aux termes de l'article 1328 du Code Civil péruvien, les limitations et exclusions spécifiées dans cette clause ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo du fait d'un manquement intentionnel à ses obligations professionnelles ("dolo") ou d'une faute lourde ("culpa inexcusable").

URUGUAY

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de Montevideo.

VENEZUELA

Juridiction compétente : *La ligne suivante est ajoutée après la première phrase :*
Toute contestation liée à la présente Déclaration de Garantie sera de la compétence exclusive du tribunal de la zone métropolitaine de Caracas.

AMERIQUE DU NORD

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour bénéficier du service prévu par la Garantie au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-426-7378.

CANADA

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 1 de cet article :*

1. des dommages corporels (y compris le décès) ou des dégâts matériels aux biens matériels, mobiliers et immobiliers causés par une négligence de Lenovo, et

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois en vigueur dans la Province de l'Ontario.

ETATS-UNIS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois de l'Etat de New York.

ASIE PACIFIQUE

AUSTRALIE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par le Trade Practices Act de 1974 ou un autre texte de loi similaire qui ne peuvent être restreints que dans les limites autorisées par la législation en vigueur.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*
Lorsque Lenovo contrevient à une condition ou à une garantie découlant du Trade Practices Act de 1974 ou d'un autre texte de loi similaire, la responsabilité de Lenovo est limitée à la réparation ou au remplacement du

bien, ou à la fourniture d'un bien équivalent. Lorsque cette condition ou garantie se rapporte à un droit de vente, à une possession paisible ou à un titre incontestable, ou que les biens sont généralement acquis en vue d'une utilisation personnelle ou domestique, ou de consommation, aucune des limitations de ce paragraphe ne s'applique.

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois de l'Etat ou du Territoire.

CAMBODGE ET LAOS

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique).

CAMBODGE, INDONESIE ET LAOS

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Singapour selon les règles d'arbitrage du Centre d'arbitrage international de Singapour ("Règles SIAC") en vigueur à ce moment-là. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Centre d'Arbitrage International de Singapour. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

HONG-KONG (Région Administrative Spéciale de Chine) et MACAO (Région Administrative Spéciale de Chine)

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois de la Région Administrative Spéciale de Hong-Kong (Chine).

INDE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les alinéas 1 et 2 de cet article :*

1. des dommages corporels (incluant le décès) ou des dommages aux biens matériels, immobiliers et mobiliers, du fait de la négligence de Lenovo ; et
2. du prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout autre dommage réel du fait d'un manquement de la part de Lenovo, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

Arbitrage : *Le paragraphe suivant est ajouté sous ce titre :*

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Bangalore (Inde) conformément à la législation indienne alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Conseil de l'Ordre de l'Inde. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

JAPON

Droit applicable : *La phrase suivante est ajoutée à cet article :*

Tout doute relatif à la présente Déclaration de Garantie sera préalablement éclairci en toute bonne foi par les parties et selon le principe de confiance mutuelle.

MALAISIE

Limitation de responsabilité : Le mot "*SPECIAUX*" dans l'alinéa 3 du cinquième paragraphe est supprimé.

NOUVELLE-ZELANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les garanties mentionnées dans cet article s'ajoutent aux droits qui vous sont conférés par l'accord Consumer Guarantees Act (CGA) de 1993 ou un autre texte de loi et qui ne peuvent être exclus ou limités. L'accord Consumer Guarantees Act de 1993 ne s'applique pas aux biens fournis par Lenovo, s'ils sont utilisés à des fins commerciales telles que définies dans l'accord CGA.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Si les Machines ne sont pas acquises à des fins commerciales, telles qu'elles sont définies dans l'accord Consumer Guarantees Act de 1993, les limitations de cet article sont soumises aux limitations énoncées dans l'accord CGA.

REPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Droit applicable : *La ligne suivante remplace "des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" dans la première phrase :*
des lois de l'Etat de New York (Etats-Unis d'Amérique) (sauf indication contraire par la législation locale).

PHILIPPINES

Limitation de responsabilité : *L'alinéa 3 du cinquième paragraphe est remplacé par ce qui suit :*

DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX (Y COMPRIS DOMMAGES SYMBOLIQUES ET EXEMPLAIRES), DOMMAGE MORAL, ACCESSOIRE OU DOMMAGES INDIRECTS POUR TOUT DOMMAGE ECONOMIQUE CONSECUTIF ; OU

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté sous ce titre :

Les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie feront l'objet d'un arbitrage définitif à Metro Manille (Philippines) conformément à la législation philippine alors en vigueur. La sentence arbitrale sera définitive et liera les parties, sans possibilité d'appel. Elle sera sous forme écrite, et énoncera les faits et les conclusions de la loi.

Les arbitres seront au nombre de trois, chaque partie étant autorisée à en désigner un. Les deux arbitres désignés par les parties devront nommer un troisième arbitre qui interviendra en tant que président. En cas de vacance du poste de président, ces fonctions seront prises en charge par le Président du Philippine Dispute Resolution Center, Inc. Les autres vacances seront prises en charge par la partie nominante respective. Les débats reprendront au point auquel ils avaient été arrêtés au moment de la vacance.

Si l'une des parties refuse ou ne parvient pas à désigner un arbitre dans les 30 jours suivant la nomination de l'autre partie de son arbitre, le premier arbitre nommé sera le seul arbitre, à condition que sa nomination ait été effectuée dans les règles.

La totalité des débats, ainsi que tous les documents présentés dans le cadre de ceux-ci, seront en langue anglaise. La version en langue anglaise de la présente Déclaration de Garantie prévaut sur toute autre version dans une autre langue.

SINGAPOUR

Limitation de responsabilité : *Les mots "SPECIAUX" et "ECONOMIQUE" de l'alinéa 3 du cinquième paragraphe sont supprimés.*

EUROPE, MOYEN-ORIENT, AFRIQUE (EMEA)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS

EMEA :

Les dispositions exposées dans la présente Déclaration de Garantie s'appliquent aux Machines achetées auprès de Lenovo ou d'un revendeur Lenovo.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie :

Ajoutez le paragraphe suivant en Europe de l'ouest (Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Royaume-Uni, San Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Etat du Vatican et tout pays intégré ultérieurement à l'Union Européenne, à compter de la date de son adhésion) :

La garantie des Machines acquises en Europe de l'ouest doit être valide et applicable dans tous les pays de l'Europe de l'ouest, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Si vous achetez une Machine dans l'un des pays d'Europe de l'ouest définis ci-avant, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine dans n'importe lequel de ces pays auprès d'un Fournisseur de Services, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous avez acheté un PC en Albanie, en Arménie, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en République tchèque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, en Ukraine ou en République fédérale de Yougoslavie, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette

Machine dans n'importe lequel de ces pays auprès d'un Fournisseur de Services, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans le pays dans lequel vous souhaitez obtenir le service.

Si vous achetez une Machine dans un pays du Moyen-Orient ou en Afrique, vous pouvez obtenir le service prévu par la Garantie de cette Machine auprès d'un Fournisseur de Services du pays dans lequel vous avez effectué l'achat, sous réserve que la Machine ait été annoncée et mise à disposition par Lenovo dans ce pays. Le service prévu par la Garantie en Afrique est disponible dans un rayon de 50 kilomètres d'un Fournisseur de Services. Les frais de transport des Machines situées à plus de 50 kilomètres d'un Fournisseur de Services sont à votre charge.

Droit applicable :

La mention "l'application des lois du pays dans lequel vous avez acquis la Machine" est remplacée par :

1) "l'application du droit autrichien" en Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, en Biélorussie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Moldavie, en Pologne, en République slovaque, en Roumanie, en Russie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan ou en République fédérale de Yougoslavie ; 2) "l'application du droit français" en Algérie, au Bénin, au Burkina Faso, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, à Maurice, sur l'Ile Mayotte, au Maroc, en Nouvelle-Calédonie, au Niger, dans l'Ile de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les îles Vanuatu, et à Wallis & Futuna ; 3) "l'application du droit finlandais" en Estonie, en Lettonie et en Lituanie ; 4) "l'application du droit anglais" en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, en Egypte, aux Emirats arabes unis, en Erythrée, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Liberia, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigeria, à Oman, au Pakistan, au Qatar, au Rwanda, à Sao-Tomé, en Arabie Saoudite, en Sierra-Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Ouganda, en Royaume-Uni, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe ; et 5) "l'application du droit sud-africain" en Afrique du Sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland.

Juridiction compétente : *Les exceptions suivantes sont ajoutées à cet article :*

1) **En Autriche**, toutes les contestations liées à la présente Déclaration de Garantie, y compris à son existence, seront de la compétence exclusive du tribunal de Vienne, Autriche (Inner-City) ; 2) **en Angola, en Arabie saoudite, au Bahreïn, au Botswana, au Burundi, En Egypte, en Erythrée, aux Emirats**

arabes unis, en Ethiopie, au Ghana, en Jordanie, au Kenya, au Koweït, au Libéria, au Malawi, à Malte, au Mozambique, au Nigéria, au Sultanat d'Oman, au Pakistan, en Ouganda, au Qatar, au Rwanda, à Sao Tomé, en Sierra Leone, en Somalie, en Tanzanie, en Cisjordanie et à Gaza, au Yémen, en Zambie et au Zimbabwe, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son exécution, y compris en référé, seront de la compétence exclusive des tribunaux anglais ; 3) **en Belgique** et au **Luxembourg**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à son interprétation ou à son exécution seront de la compétence exclusive des lois et des tribunaux de la capitale du pays dans lequel se trouve votre siège social et/ou commercial ; 4) **en France, en Algérie, au Bénin, au Burkina Burkina, au Cameroun, au Cap-Vert, en République centrafricaine, au Tchad, aux Comores, en République du Congo, à Djibouti, en République démocratique du Congo, en Guinée-Equatoriale, en Guyane française, en Polynésie française, au Gabon, en Gambie, en Guinée, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Liban, à Madagascar, au Mali, en Mauritanie, dans l'Île Maurice, dans l'Île Mayotte, au Maroc, en Nouvelle Calédonie, au Niger, dans l'Île de la Réunion, au Sénégal, aux Seychelles, au Togo, en Tunisie, dans les Iles Vanuatu, et Wallis & Futuna**, toutes les contestations découlant de la présente Déclaration de Garantie ou liées à sa violation ou à son exécution seront de la compétence exclusive, y compris en référé, du Tribunal de Commerce de Paris ; 5) **en Russie**, toutes les contestations liées à l'interprétation, la violation, la résiliation ou la nullité de l'exécution de la présente Déclaration de Garantie seront réglées par le Tribunal d'arbitrage de Moscou ; 6) **en Afrique du sud, en Namibie, au Lesotho et au Swaziland**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits liés à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction de la Haute Cour de Johannesburg ; 7) **en Turquie**, tous les conflits découlant de ou liés à la présente Déclaration de Garantie seront réglés par les cours centrales d'Istanbul (Sultanahmet) et les "Execution Directorates" d'Istanbul, République de Turquie ; 8) toute plainte découlant de la présente Déclaration de Garantie sera déposée, puis jugée uniquement par la cour compétente située à a) Athènes pour la **Grèce**, b) Tel Aviv-Jaffa pour **Israël**, c) Milan pour l'**Italie**, d) Lisbonne pour le **Portugal**, et e) Madrid pour l'**Espagne** ; et 9) **au Royaume-Uni**, les deux parties s'engagent à soumettre tous les conflits relatifs à la présente Déclaration de Garantie à la juridiction des cours anglaises.

Arbitrage : Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :

En Albanie, en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Croatie, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en Géorgie, en Hongrie, au Kazakhstan, au Kirghizistan, en Moldavie, en Pologne, en Roumanie, en Russie, en Slovaquie, en Slovénie, au Tadjikistan, au Turkménistan, en Ukraine, en Ouzbékistan et en République fédérale de Yougoslavie, tout désaccord résultant de la présente Déclaration de Garantie relatif à sa violation, sa

rupture ou sa nullité sera définitivement réglé selon les Règles d'Arbitrage et de Conciliation du International Arbitral Center de la Federal Economic Chamber de Vienne (lois viennoises) par trois arbitres nommés conformément à ces règles. L'arbitrage aura lieu à Vienne, Autriche, et la langue officielle des débats sera l'anglais. La décision des arbitres sera considérée comme finale et liera les deux parties. De ce fait, en vertu du paragraphe 598(2) du Code de Procédures Civil autrichien, les parties renoncent expressément à l'application du paragraphe 595 (1) figure 7 de ce Code. Lenovo peut cependant contester devant une cour compétente dans le pays d'installation.

En Estonie, Lettonie et Lituanie, tout désaccord lié à la présente Déclaration de Garantie sera définitivement résolu par voie d'arbitrage à Helsinki (Finlande), conformément aux lois d'arbitrage finlandaises en vigueur. Chaque partie désignera un arbitre et les arbitres désignés nommeront collégialement un président. Si aucun accord n'est trouvé concernant le président, ce dernier sera nommé par la Central Chamber of Commerce à Helsinki.

UNION EUROPEENNE (UE)

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT A TOUS LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE :

La garantie des Machines acquises dans les pays de l'Union Européenne est valide et applicable dans tous les pays de l'Union Européenne, sous réserve que les Machines aient été annoncées et mises à disposition dans ces pays.

Procédure d'obtention du service prévu par la Garantie : *La ligne suivante est ajoutée à cet article :*

Pour obtenir le service prévu par la Garantie auprès du service de maintenance IBM dans les pays de l'UE, consultez la liste des numéros de téléphone dans le Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie.

Vous pouvez prendre contact avec le service de maintenance IBM à l'adresse suivante :

IBM Warranty & Service Quality Dept.
PO Box 30
Spango Valley
Greenock
Scotland PA16 0AH

CONSOMMATEURS

Les consommateurs disposent de droits selon la loi nationale en vigueur régissant la vente de biens de consommation. Ces droits ne sont pas affectés par les garanties fournies dans la présente Déclaration de Garantie.

**AUTRICHE, DANEMARK, FINLANDE, GRECE, ITALIE, PAYS-BAS,
NORVEGE, PORTUGAL, ESPAGNE, SUEDE ET SUISSE**

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité de Lenovo, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à cette Déclaration de Garantie, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute de Lenovo) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine.

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels Lenovo est légalement responsable.

2. **LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.**

FRANCE ET BELGIQUE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Sauf disposition légale impérative contraire :

1. La responsabilité de Lenovo, concernant tout dommage et perte pouvant survenir dans le cadre de l'exercice de ses obligations liées directement ou indirectement à la présente Déclaration de Garantie ou résultant d'autres causes liées à ce Contrat, est limitée au dédommagement des seuls dommages et pertes prouvés et résultant immédiatement et directement du manquement à ces obligations (en cas de faute de Lenovo) ou d'une telle cause, pour un montant maximum égal aux redevances que vous avez payées pour la Machine qui a causé les dommages.

La limitation sus-mentionnée ne s'applique pas aux dommages corporels (incluant le décès) et dommages aux biens matériels, mobiliers et immobiliers, pour lesquels Lenovo est légalement responsable.

2. **LENOVO, SES FOURNISSEURS, SES REVENDEURS OU LES FOURNISSEURS DE SERVICES NE PEUVENT EN AUCUN CAS ETRE TENUS RESPONSABLES DES DOMMAGES SUIVANTS, ET CE, MEME S'ILS ONT ETE INFORMES DE LEUR POSSIBLE SURVENANCE : 1) PERTE OU DETERIORATION DE DONNEES ; 2) DOMMAGES INDIRECTS OU SPECIAUX ; 3) PERTE DE BENEFICES, MEME SI CELLE-CI EST LA CONSEQUENCE IMMEDIATE DE L'EVENEMENT A L'ORIGINE DES DOMMAGES ; OU 4) PREJUDICE COMMERCIAL, PERTE DE CHIFFRE D'AFFAIRES, PERTE DE CLIENTELE OU PERTE D'ECONOMIES ESCOMPTEES.**

LES DISPOSITIONS SUIVANTES S'APPLIQUENT AU(X) PAYS SPECIFIE(S) :

AUTRICHE

Les dispositions de la présente Déclaration de Garantie remplacent toute autre garantie légale applicable.

Etendue de la Garantie : *Le paragraphe suivant remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

Le délai de prescription pour les consommateurs intentant une action pour rupture de garantie correspond au minimum au délai légal. Si votre Fournisseur de Services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par Lenovo : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre de maintenance IBM sont à la charge de Lenovo.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin du premier paragraphe de l'alinéa 2 :
La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

EGYPTE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace l'alinéa 2 de cet article :*

du prix payé, en ce qui concerne tout autre dommage réel direct pour la Machine à l'origine de la réclamation.

Applicabilité des fournisseurs, des revendeurs et des Fournisseur de Services (non modifiée).

FRANCE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace la deuxième phrase du premier paragraphe de cet article :*

Dans ce cas, quel que soit le fondement de l'action que vous pourriez engager contre Lenovo, Lenovo ne sera responsable qu'à concurrence : (alinéas 1 et 2 non modifiés).

ALLEMAGNE

Etendue de la Garantie : *Le paragraphe suivant remplace la première phrase du premier paragraphe de cet article :*

La garantie d'une Machine Lenovo couvre les fonctionnalités de la Machine dans des conditions normales d'utilisation et la conformité de la Machine à ses spécifications.

Les paragraphes suivants sont ajoutés à cet article :

La période minimale de garantie pour les Machines est de douze mois. Si votre Fournisseur de Services se trouvait dans l'incapacité de réparer une Machine Lenovo, vous pouvez éventuellement demander un remboursement partiel, à condition qu'il soit justifié par la perte de valeur de la Machine non réparée, ou demander une annulation de l'accord en vigueur pour la Machine et obtenir un remboursement total.

Le deuxième paragraphe n'est pas applicable.

Résolution d'incidents par Lenovo : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Pendant la période de garantie, les frais de transport de la Machine en panne vers un centre de maintenance IBM ou Lenovo sont à la charge de Lenovo.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Les limitations et exclusions mentionnées dans la Déclaration de Garantie ne s'appliquent pas aux dommages causés par Lenovo en cas de fraude ou de faute grave, ni à la garantie explicite.

La phrase suivante est ajoutée à la fin du premier paragraphe de l'alinéa 2 :
La responsabilité de Lenovo aux termes de cet alinéa se limite à la violation des dispositions essentielles du Contrat du fait d'une négligence.

HONGRIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin de cet article :*

La limitation et l'exclusion indiquées dans le présent article ne s'appliqueront pas à la responsabilité pour rupture de contrat occasionnant des dommages corporels, y compris le décès, et des dommages à la santé causés intentionnellement par une faute grave ou un acte criminel.

Les parties acceptent que les limitations de responsabilité sont des dispositions valides et indiquent que l'article 314.(2) du code civil hongrois s'applique dans la mesure où le prix d'achat et d'autres avantages découlant de la présente Déclaration de Garantie compensent cette limitation de responsabilité.

IRLANDE

Etendue de la garantie : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

Sauf disposition contraire contenue dans les présentes, toutes les dispositions légales y compris toutes garanties implicites, et sans préjudice de ce qui précède, toutes les garanties susdites découlant du Sale of Goods Act de 1893 ou du Sale of Goods and Supply of Services Act 1980, sont exclues.

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait de Lenovo en rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie, dont Lenovo est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent de manière substantielle à la même perte ou aux mêmes dommages seront considérés comme étant une seule Défaillance se produisant à la date de survenance de la dernière Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo.

Le présent article expose les limites de responsabilité de Lenovo, ainsi que votre recours exclusif.

1. Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence de Lenovo.

2. Toujours sous réserve des **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-après, Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence de Lenovo.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité de Lenovo pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas 125 % du montant que vous avez payé pour la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

SLOVAQUIE

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à la fin du dernier paragraphe :*

Les limitations s'appliquent dans la mesure où elles ne sont pas interdites aux termes des articles §§ 373-386 du code de commerce slovaque.

AFRIQUE DU SUD, NAMIBIE, BOTSWANA, LESOTHO ET SWAZILAND

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant est ajouté à cet article :*

La responsabilité globale de Lenovo à votre égard se limite au prix payé pour la Machine à l'origine de la réclamation, pour tout dommage réel du fait d'un manquement de la part de Lenovo, ou ayant un quelconque rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie.

ROYAUME-UNI

Limitation de responsabilité : *Le paragraphe suivant remplace les dispositions de cet article dans sa totalité :*

Pour l'application du présent article, le terme "Défaillance" désigne tout acte, déclaration, omission ou négligence du fait de Lenovo en rapport avec l'objet de la présente Déclaration de Garantie, dont Lenovo est légalement responsable envers vous, qu'il s'agisse d'une responsabilité contractuelle ou délictuelle. Un certain nombre de Défaillances qui, conjointement, donnent lieu ou contribuent à la même perte ou aux mêmes dommages sera considéré comme étant une seule Défaillance.

Des circonstances peuvent survenir où, en raison d'une Défaillance, vous avez droit à recouvrer des dommages de Lenovo.

Le présent article expose les limites de responsabilité de Lenovo, ainsi que votre recours exclusif.

1. Lenovo assumera une responsabilité illimitée pour :
 - a. un décès ou des dommages corporels occasionnés du fait de la négligence de Lenovo ; et
 - b. toute inexécution de ses obligations mentionnées dans la Section 12 du Sale of Goods Act de 1979 ou dans la Section 2 du Supply of Goods and Services Act de 1982, ou dans toute modification ou remise en vigueur légale de l'une de ces Sections.
2. Lenovo assumera une responsabilité illimitée, toujours sous réserve des **Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable** ci-dessous, pour les dommages matériels occasionnés à vos biens mobiliers du fait de la négligence de Lenovo.
3. Sous réserve des dispositions des alinéas 1 et 2 ci-dessus, l'entière responsabilité de Lenovo pour les dommages réels causés par une Défaillance quelle qu'elle soit n'excédera en aucun cas 125 % du prix d'achat total payable ou des redevances correspondant à la Machine directement en rapport avec la Défaillance.

Cette limitation de responsabilité s'applique également aux fournisseurs et revendeurs de Lenovo et aux Fournisseurs de Services. Elles indiquent le maximum pour lequel Lenovo, ses fournisseurs, ses développeurs et les Fournisseurs de Services sont collectivement responsables.

Cas pour lesquels Lenovo n'est pas responsable

Sous réserve de toute responsabilité mentionnée dans l'alinéa 1 ci-dessus, Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ne seront en aucun cas responsables des cas suivants, même si Lenovo, ses fournisseurs, ses revendeurs ou les Fournisseurs de Services ont été informés de la survenance possible de tels dommages :

1. perte ou détérioration des données ;
2. préjudice spécial, indirect ou accessoire ; ou
3. perte de bénéfices, d'activité commerciale, de revenu, de clientèle ou d'économies escomptées.

Chapitre 3 - Informations relatives à la Garantie

Le présent Chapitre 3 contient des informations relatives à la Garantie applicable à votre Machine, y compris la période de Garantie et le type de service de Garantie fourni par Lenovo.

Période de garantie

La période de garantie peut varier en fonction du pays ou de la région ; elle est indiquée dans l'annexe A du Guide de maintenance et d'identification des incidents fourni avec votre machine.

Types de services prévus par la garantie

Si nécessaire, votre fournisseur de services vous fournira un service de réparation ou de remplacement en fonction du type de service de garantie spécifié pour votre Machine dans l'annexe A du Guide de maintenance et d'identification des incidents et dans les informations ci-après. Le calendrier du service sera fonction de l'heure de votre appel et sous réserve de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service sont des objectifs de temps de réponse et ne sont pas garantis. Il se peut que le niveau de service de garantie spécifié ne soit pas disponible dans tous les sites de par le monde et que des frais supplémentaires s'appliquent lorsque le service n'est pas du ressort habituel de votre fournisseur de services ; pour plus de détails sur les pays et les sites, prenez contact avec le représentant de votre fournisseur de services ou avec votre revendeur.

1. Unité remplaçable par l'utilisateur ("CRU")

Lenovo vous expédiera les CRU que vous installerez. Les CRU de niveau 1 sont faciles à installer, tandis que les CRU de niveau 2 requièrent une certaine expérience technique et des outils. Les informations sur les CRU et les instructions de remplacement sont fournies avec la Machine et sont disponibles auprès de Lenovo à tout moment sur simple demande. Vous pouvez demander à un fournisseur de services d'installer une CRU, sans frais supplémentaire, selon le type de service prévu par la Garantie de votre Machine. Lenovo précise dans les éléments fournis avec une CRU de remplacement si la CRU défectueuse doit lui être renvoyée. Lorsque le retour de l'unité défectueuse est requis, 1) les instructions de retour et un conteneur sont fournis avec la CRU de remplacement, et 2) la CRU de remplacement peut vous être facturée si Lenovo ne reçoit pas la CRU défectueuse dans un délai de 30 jours à compter de la réception de l'unité de remplacement.

2. Service sur site

Votre fournisseur de services réparera ou remplacera la Machine défaillante sur votre site et en vérifiera le fonctionnement. Vous devez mettre à disposition une zone de travail appropriée permettant le démontage et le remontage de la Machine Lenovo. Cette zone doit être propre, correctement éclairée et adaptée aux opérations. En ce qui

concerne certaines Machines, il se peut que certaines réparations requièrent l'envoi de la Machine à un centre de maintenance désigné.

3. Service de collecte ou de dépôt*

Vous déconnecterez la Machine défaillante à des fins de collecte organisée par votre fournisseur de services. Il vous sera fourni un conteneur d'expédition pour que vous renvoyiez la Machine à un centre de maintenance désigné. Un transporteur récupérera votre Machine et la livrera au centre de maintenance désigné. A la suite de la réparation ou du remplacement de la Machine, le centre de maintenance organisera la livraison en retour de la Machine à votre site. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification de la Machine.

4. Service de livraison ou d'expédition par le client

Vous livrez ou expédiez, selon les instructions de votre fournisseur de services (frais de transport payés d'avance, sauf indication contraire), la Machine défaillante que vous conditionnez de façon appropriée à un site désigné. Le fournisseur de services mettra la Machine réparée ou remplacée à votre disposition à des fins de collecte ou, en cas de service d'expédition, vous renverra la Machine réparée ou remplacée en port payé, sauf indication contraire. Vous êtes responsable de l'installation et de la vérification ultérieures de la Machine.

5. CRU et Service sur site

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 2 (voir ci-avant).

6. CRU et Service de collecte ou de dépôt

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 3 (voir ci-avant).

7. CRU et Service de livraison ou d'expédition par le client

Ce type de service prévu par la Garantie est une combinaison du Type 1 et du Type 4 (voir ci-avant).

Lorsqu'un service prévu par la Garantie de type 5, 6 ou 7 est indiqué, votre fournisseur de services déterminera le type de service prévu par la Garantie approprié pour la réparation.

* Ce type de service est appelé ThinkPad EasyServ ou EasyServ dans certains pays.

Pour obtenir le service prévu par la Garantie, prenez contact avec un fournisseur de services. Au Canada ou aux Etats-Unis, appelez le 1-800-426-7378. Dans les autres pays, reportez-vous au tableau ci-après.

Liste de numéros de téléphone internationaux

Les numéros de téléphone sont susceptibles d'être modifiés sans préavis. La liste est mise à jour sur le site suivant :

<http://www.lenovo.com/think/support>. Cliquez sur **Support phone list**.

Pays	Numéro de téléphone
Afrique	Afrique : +44 (0)1475 555 055 Afrique du Sud : +27 11 3028888 et 0800110756 République centrafricaine : Prenez contact avec un partenaire commercial IBM.
Allemagne	07032-15-49201 (Support Up and Running de 30 jours) 01805-25-35-58 (Support et services prévus par la garantie) (allemand)
Argentine	0800-666-0011 (espagnol)
Australie	131-426 (anglais)
Autriche	01-24592-5901 (Support Up and Running de 30 jours) 01-211-454-610 (Support et services prévus par la garantie) (allemand)
Belgique	02-210-9820 (Support Up and Running de 30 jours) 02-225-3611 (Support et services prévus par la garantie) (néerlandais) 02-210-9800 (Support Up and Running de 30 jours) 02-225-3611 (Support et services prévus par la garantie) (français)
Bolivie	0800-0189 (espagnol)
Brésil	Appels en provenance de la région de Sao Paulo : (11) 3889-8986 Appels ne provenant pas de la région de Sao Paulo : 0800-7014-815 (portugais brésilien)
Canada	1-800-565-3344 (anglais, français) Toronto : 416-383-3344
Chili	800-224-488 (espagnol)
Chine	800 810 1818 (mandarin)
Chine (R.A.S de Hong-Kong)	PC familial : 852 2825 7799 PC commercial : 852 8205 0333 ThinkPad et WorkPad : 852 2825 6580 (cantonais, anglais, putonghua)
Chypre	+357-22-841100
Colombie	1-800-912-3021 (espagnol)
Corée	1588-5801 (Corée)
Costa Rica	284-3911 (espagnol)
Croatie	0800-0426

Pays	Numéro de téléphone
Danemark	4520-8200 (Support Up and Running de 30 jours) 7010-5150 (Support et services prévus par la garantie) (danois)
El Salvador	250-5696 (espagnol)
Equateur	1-800-426911 (espagnol)
Espagne	91-714-7983 91-397-6503 (espagnol)
Estonie	+386-61-1796-699
Etats-Unis	1-800-426-7378 (anglais)
Fédération de Russie	+7-095-940-2000 (russe)
Finlande	09-459-6960 (Support Up and Running de 30 jours) +358-800-1-4260 (Support et services prévus par la garantie) (finnois)
France	0238-557-450 (Support Up and Running de 30 jours) Matériel : 0810-631-213 (Support et services prévus par la garantie) Logiciels : 0810-631-020 (Support et services prévus par la garantie) (français)
Grèce	+30-210-680-1700
Guatemala	335-8490 (espagnol)
Honduras	Tegucigalpa & San Pedro Sula : 232-4222 San Pedro Sula : 552-2234 (espagnol)
Hongrie	+36-1-382-5720
Inde	1600-44-6666 Autre numéro vert : +91-80-26788940 (anglais)
Indonésie	800-140-3555 +62-21-251-2955 (anglais, bahasa, indonésien)
Irlande	01-815-9202 (Support Up and Running de 30 jours) 01-881-1444 (Support et services prévus par la garantie) (anglais)
Italie	02-7031-6101 (Support Up and Running de 30 jours) +39-800-820094 (Support et services prévus par la garantie) (italien)

Pays	Numéro de téléphone
Japon	<p>Ordinateurs de bureau : Numéro gratuit : 0120-887-870 Pour l'international : +81-46-266-4724</p> <p>ThinkPad : Numéro gratuit : 0120-887-874 Pour l'international : +81-46-266-4724</p> <p>Lorsque vous appelez les numéros ci-dessus, vous êtes accueilli par un message en japonais. Pour obtenir du support en anglais, attendez la fin du message ; un opérateur vous répondra. Prononcez "English support please," et votre appel sera transmis à un opérateur parlant anglais.</p> <p>Logiciels pour PC : 0120-558-695 Appels internationaux : +81-44-200-8666 (japonais)</p>
Lettonie	+386-61-1796-699
Lituanie	+386-61-1796-699
Luxembourg	+352-298-977-5063 (français)
Malaisie	1800-88-8558 (anglais, bahasa, melayu)
Malte	+356-23-4175
Mexique	001-866-434-2080 (espagnol)
Moyen Orient	+44 (0)1475-555-055
Nicaragua	255-6658 (espagnol)
Norvège	6681-1100 (Support Up and Running de 30 jours) 8152-1550 (Support et services prévus par la garantie) (norvégien)
Nouvelle-Zélande	0800-446-149 (anglais)
Panama	206-6047 (espagnol)
Pays-Bas	+31-20-514-5770 (néerlandais)
Pérou	0-800-50-866 (espagnol)
Philippines	1800-1888-1426 +63-2-995-8420 (anglais, philippin)
Pologne	+48-22-878-6999
Portugal	+351-21-892-7147 (portugais)

Pays	Numéro de téléphone
République dominicaine	566-4755 566-5161 ext. 8201 Sans frais avec la République dominicaine : 1-200-1929 (espagnol)
République tchèque	+420-2-7213-1316
Roumanie	+4-021-224-4015
Royaume-Uni	01475-555-055 (Support Up and Running de 30 jours) Matériel : 08705-500-900 (Support et services prévus par la garantie) Logiciels : 08475-151-516 (Support et services prévus par la garantie) (anglais)
Singapour	1800-3172-888 (anglais, bahasa, melayu)
Slovaquie	+421-2-4954-1217
Slovénie	+386-1-4796-699
Sri Lanka	+94-11-2448-442 (anglais)
Suède	08-477-4420 (Support Up and Running de 30 jours) 077-117-1040 (Support et services prévus par la garantie) (suédois)
Suisse	058-333-0900 (Support Up and Running de 30 jours) 0800-55-54-54 (Support et services prévus par la garantie) (allemand, français, italien)
Thaïlande	1-800-299-229 (thaïlandais)
Taiwan	886-2-8723-9799 (mandarin)
Turquie	00800-211-4032 (turc)
Uruguay	000-411-005-6649 (espagnol)
Venezuela	0-800-100-2011 (espagnol)
Viêt-Nam	Pour les régions du nord et Hanoï : 84-4-8436675 Pour les régions du sud et Ho Chi Minh Ville : 84-8-8295160 (anglais, vietnamien)

Supplément de garantie pour le Mexique

La présente annexe est considérée comme faisant partie intégrante de la Déclaration de Garantie Lenovo et sera effective uniquement et exclusivement pour les produits distribués et commercialisés sur le Territoire des Etats-Unis du Mexique. En cas de conflit, les dispositions du présent supplément prévalent.

Une garantie de trente (30) jours uniquement, relative à toute erreur d'installation, s'applique à tous les logiciels pré-chargés dans la Machine, à compter de la date d'achat. Lenovo ne pourra être tenue responsable pour les

informations de ces logiciels, ni pour tout logiciel supplémentaire installé par vous-même ou installé après l'achat du produit.

Les services non pris en charge par la Garantie seront facturés à l'utilisateur final, avec une autorisation préalable.

Si une réparation couverte par la garantie est requise, appelez le centre de support au 001-866-434-2080, qui vous dirigera vers le centre de maintenance agréé le plus proche. Si aucun service d'assistance agréé n'est présent dans votre ville ou dans un rayon de 70 km, la garantie inclut des frais d'expédition raisonnables destinés au transport du produit vers le service d'assistance agréé le plus proche de chez vous. Appelez le service d'assistance agréé le plus proche de chez vous afin d'obtenir les autorisations nécessaires ou toute information concernant la livraison du produit ainsi que l'adresse à laquelle cette livraison doit être effectuée.

Pour obtenir la liste des services d'assistance agréés, consultez le site http://www.pc.ibm.com/la/centros_de_servicio/servicio_mexico/servicio_mexico.html

Fabriqué par :

SCI Systems de México, S.A. de C.V.
Av. De la Solidaridad Iberoamericana No. 7020
Col. Club de Golf Atlas
El Salto, Jalisco, México
C.P. 45680,
Tel. 01-800-3676900

Commercialisé par :

Lenovo de México, Comercialización y
Servicios, S. A. de C. V.
Alfonso Nápoles Gándara No 3111
Parque Corporativo de Peña Blanca
Delegación Álvaro Obregón
México, D.F., México
C.P. 01210,
Tel. 01-800-00-325-00

Référence : 41W2761

Printed in China

(1P) P/N: 41W2761

